

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parç d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Avenant n°1 Convention de
partenariat pour l'extension de
la micro crèche de Bettencourt
Saint Ouen

Date de convocation :
4 décembre 2024

Date de séance :
11 décembre 2024

Date d'affichage :
17 décembre 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 37

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de
réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René
LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY,
ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,
ALEXANDRE,

Mrs HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON,
DELFOSSÉ, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, MAUGER, BEC,
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE,
BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE,
BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes LEBRUN, CAPRON, MINET,
Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE,
LEULIER, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, CARPENTIER,
MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M DELAFOSSE donne pouvoir à Mme DIRUY

M CARPENTIER donne pouvoir à M POISSON

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Secrétaire de séance : Mr DELASSUS Anthony

La séance étant ouverte,

Vu le projet d'extension de la micro-crèche de Bettencourt Saint
Ouen réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de
Bettencourt Saint Ouen ;

Vu la compétence exercée par la Communauté de Communes
Nièvre et Somme sur l'exploitation des équipements d'accueil de
la petite enfance sur le territoire intercommunal ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°80/2019 en date
du 2 Octobre 2019 autorisant le Président à signer la convention
de partenariat avec la commune de Bettencourt Saint Ouen pour
l'extension de la micro crèche,

Monsieur le Président indique que le montant des travaux de l'extension de la micro crèche de Bettencourt Saint Ouen a été actualisé et il convient donc de passer un avenant à la convention signée en 2019.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 135 000 € HT.

La Communauté de Communes s'acquittera auprès de la commune de Bettencourt Saint Ouen du solde résiduel correspondant au coût total de cette opération déduction faite des subventions publiques obtenues par le maître d'ouvrage, sur la base de l'état récapitulatif des dépenses et des recettes de l'opération visé à l'article 1 de la présente convention.

Ce solde pourra être réglé en plusieurs échéances, après accord des parties cocontractante.

Dans l'hypothèse où la commune décide de réaliser un emprunt, elle devra transmettre à la CCNS le tableau d'amortissement correspondant.

Les charges et intérêts du montant emprunté (correspondant au solde de l'opération) seront alors remboursés par la CCNS, à la commune de Bettencourt Saint Ouen emprunteur sur la base du tableau d'amortissement transmis et accepté par les parties cocontractantes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la commune de Bettencourt Saint Ouen pour l'extension de la micro crèche.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Jean-Philippe DELFOSSE

5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité,

Pour le Président empêché,
Par Délégation du Conseil Communautaire,
Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Fait le 11/12/2024
A Flixecourt



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 décembre 2024 et de sa publication le 17 décembre 2024.

Jean-Philippe DELFOSSE

5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité,

Pour le Président empêché,
Par Délégation du Conseil Communautaire,
Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Fait le 11/12/2024
A Flixecourt

